L'ABEILLE.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.

Journal quotidien..........$12 } payable d'avance
Do trois fois par semaine.$10 }

PAR BULLITT, MAGNE & Cie.
No. 81, Rue Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS:
SAMEDI MATIN, 4 FEVRIER 1843.

Pour Président des Etats-Unis:

HENRY CLAY.

☞ Nous avons encore été moins heureux hier que la veille; nous n'avons pas eu de malle du Nord pour faire attendre patiemment celle d'Europe. Nous commençons presque à désespérer de ces dernières.

DES DROITS DE QUAYAGE.

L'intérêt qui s'attache à cette question et le désir exprimé par un grand nombre de nos lecteurs, nous engagent à reproduire en français deux excellentes communications qui ont paru récemment dans notre partie anglaise, sous la signature d'*Investigator*.

1er. Article.

"C'est avec un vif regret que l'on voit dans la Législature un parti si puissant, se prononcer en faveur de l'abrogation de cette taxe et vouloir enlever à nos municipalités le pouvoir de l'imposer et de la percevoir. Je ne puis m'empêcher de penser que les représentans qui ont embrassé ce parti, n'ont pas examiné le sujet sous toutes ses faces, sans quoi ils auraient reconnu tout à la fois la *justice* et la *nécessité* de cette mesure: la *justice* en ce qui concerne la ville et ceux qui paient la taxe, la *nécessité* par rapport aux intérêts de la ville et de l'Etat lui-même.

La lourde dette que les différentes municipalités ont contractée, a été principalement appliquée aux travaux d'amélioration du port et au pavage des rues, et le premier but de la taxe est de payer l'intérêt de cette dette. N'est-il pas de toute justice que ceux qui profitent des avantages produits par les travaux d'amélioration, soient appelés à contribuer pour une part dans le prix de ces travaux ou au moins dans le paiement de l'intérêt des sommes dépensées? A ceux qui se rappellent quel était l'état de la levée et des rues avant l'exécution de ces travaux, il est inutile de dire un mot à ce sujet; mais à ceux qui sont récemment arrivés parmi nous, je leur apprendrai que des cargaisons entières ont souvent été chargées à bord des navires au prix énorme d'une piastre par balle de coton et de trois piastres par boucaut de sucre ou de tabac, ce que pour le charroi. Dans certaines saisons des cargaisons entières de coton ont été embarquées, en [illegible] balle par balle sur les banquettes de la [illegible] de la levée, les rues se trouvant dans une telle [illegible], qu'il était impossible de trouver des drays [illegible] aux prix exorbitans que nous avons mentionnés. Mais qui ne se souvient aussi qu'au débarquement [illegible] la conduite de la même façon jus[illegible] et que cette double dépense tombait [illegible] qui le fret, était loin d'égaler le déchet [illegible] les planteurs débarquées, ainsi [illegible] leur départ, à travers l'eau et [illegible]. Et nous ne parlons pas de l'ennui, du délai [illegible] qui frappent nécessairement les affaires [illegible] pareilles entraves.

[illegible] état des choses est différent aujourd'hui. Il y a peu de villes dans le monde qui présentent autant de facilités au débarquement, à l'embarquement, au chargement des produits; aucune ou [illegible] des conditions plus raisonnables [illegible] des grands marchés de l'Europe peu [illegible] des moles, des jetées en maçon[illegible] plus splendides d'apparence et plus durables [illegible] mais ces moles, ces jetées [illegible] point plus de commodités que les wharfs [illegible] et d'embarquement de la Nouvelle-[illegible]. [illegible] pour prouver la justesse [illegible] nos plus grands bateaux à va[illegible] portent au delà de 3000 bal[illegible] à 600 tonneaux des pro[illegible] et chargent cet énorme fret en un [illegible]. En outre ces débarcadères [illegible] quelque prolongés qu'ils soient, [illegible] l'atmosphère [illegible] le plus pro[illegible] depuis de se[illegible] d'Europe [illegible] De quelle ville d'Europe [illegible] Etat. Un seul on en dire autant!

[illegible] économies que l'on [illegible] se traiter les affaires [illegible] pour ces producteurs plus que le don[illegible] journaux, et il n'y a pas un de [illegible] plaignent aujourd'hui si haut et si amè[illegible] quelques années, consenti [illegible] en payer trois fois la [illegible] améliorations qui se sont [illegible]. Dans d'autres lieux ces améliorations ont commencé avec la fondation des villes [illegible] grandi et se sont développées en [illegible] temps que la population [illegible] exigences et les besoins du commerce, et [illegible] ne année à portée du tardeau. A New York par exemple, les wharfs et le pavage ont été l'œuvre de générations successives, durant une période de [illegible] plus, mais, malheureusement, nos prédécesseurs avaient négligé ces travaux, et [illegible] poser le fardeau tout entier sur la génération actuelle, et dans notre empressement nous [illegible] et nous avons fait, en conséquence, [illegible] de quinze [illegible]. [illegible] nous avons, pour ce dernier parti et [illegible] nous eussions laissé les produits et les marchandises de notre pays riverains de l'Ouest et du Nord, [illegible] encore dans la vase, se traîner, se rouler [illegible] la boue et dans l'eau, même sur une espèce [illegible] de la passe, nous n'entendrions point maintenant s'élever la moindre plainte [illegible] droits de quayage que nous réclamons [illegible] nous aurions trouvé grâce devant [illegible] de ces droits, et ils auraient versé [illegible] faveurs pour nous encourager à achever [illegible] les autres constructions que nous [illegible] que nous le répétons, pour l'étendue, [illegible] l'économie et l'utilité générale, ne [illegible] ne peut être égalés dans aucune [illegible] de l'Europe ou de l'Amérique, excepté [illegible] certain qu'il fallait [illegible] exception. Il n'y a d'ailleurs aucune ville [illegible] de débarque et d'embarquement [illegible] considérable de marchandises que [illegible] la capitale du Sud.

[illegible] que nous avions fait toutes ces améliorations [illegible] avantages pour attirer les affaires [illegible] en leur offrant toutes les avantages [illegible] dépenses. Supposez même [illegible] cela changerait il la question? Ces améliorations en seront elles moins avantageuses à ceux qui sont soumis aux droits de quayage? Les ventes qu'ils éprouvent et les économies qu'ils réalisent en sont-elles moins pour eux un bénéfice? [illegible] Etat, approuvera-t-elle de [illegible] de se refuser à contribuer, sur les [illegible] économies que leur valent les constructions [illegible] nous, pour la plus petite part [illegible] l'effet d'alléger un peu le [illegible] dépenses se font pour nous? [illegible] améliorations aient été nécessaires [illegible] les affaires dans notre ville, [illegible] améliorations les affaires de la ville, les quantités [illegible] des produits reçues au chargement [illegible] qu'elles sont aujourd'hui. [illegible] d'autre part, il n'y a pas [illegible] qui puisse entrer en concurrence avec nous. Nous aurions eu tout juste ce que nous avons aujourd'hui, si ce n'est que nous aurions gardé pour l'avantage de la classe laborieuse, et par conséquent pour le bénéfice de la ville entière, quelques milliers de piastres de plus, qui nous eussent été payés pour frais de travail, de transport, etc., sur les masses énormes de produits et de marchandises qui passent chaque année sur notre ville? Et ces millions se seraient sortis des poches des propriétaires de ces produits et de ces marchandises, qui auraient en outre [illegible] irréparables dommages."

INVESTIGATOR.

Une boulangerie située auprès du lac Pontchartrain, sur le coin oriental du chemin de fer, a été consumée la nuit dernière. La pompe No. 9 a été amenée sur les lieux par une locomotive, mais elle n'a pu avoir de l'eau à portée pour jouer efficacement.

Théatre d'Orléans. Décidément, chaque nouveau rôle qu'aborde Mme Placé, devient pour cette charmante cantatrice l'occasion d'un nouveau triomphe. Hier soir elle a chanté *Lucie* avec un charme et partout un succès sans égal. Ce que les amateurs ont remarqué surtout, c'est le *style* avec lequel elle a rendu toute cette belle et suave musique italienne. Voici certainement la première fois que *Lucie* est parmi nous tout ce qu'elle doit être; la cavatine du premier acte et la scène de folie surtout ont emporté tous les suffrages. La reprise de *Lucie de Lammermoor*, avec Mme Placé, nous paraît devoir être une bonne fortune pour le Théatre d'Orléans, il y avait du monde hier; il y en aura bien plus la prochaine fois. Nous nous fions à l'enthousiasme de tous les auditeurs de la première épreuve pour recruter une foule brillante et [illegible] au bénéfice de la seconde.

La famille Rayner a fait sa première apparition jeudi soir à la salle de bal St. Louis. C'est certainement quelque chose de fort extraordinaire que cette famille chantante et que la musique qu'elle exécute. Cela est entièrement en dehors de toutes les idées reçues en musique, c'est original, et pour beaucoup de personnes l'original vaut mieux que le beau. Les ménestrels Tyroliens ont donc grandes chances de réussir ici, comme ils ont partout réussi au Nord.

STABAT MATER.

Le Stabat mater de Rossini est en pleine répétition et sous peu de jours nous sommes assurés de l'entendre. Il ne sera donc pas hors de propos de donner à nos lecteurs une analyse aussi complète que possible de cette belle œuvre, nous empruntons en partie celle qu'on critique d'une haute compétence a publiée dans le *Journal des Débats*.

Le Stabat mater est composé de dix morceaux chantés ou alternativement ou en parties par une premier et une seconde voix de soprano, un ténor, une basse, et en outre par des chœurs, le tout, à l'exception du 9e morceau, accompagné d'un orchestre.

Le premier verset: *Stabat Mater*, servant d'introduction, est un morceau d'ensemble dans lequel on entend les quatre voix et les chœurs soutenus par toute la puissance de l'orchestre, tellement que l'auditeur s'ait connaissance, en quelque sorte, avec toutes les ressources que le compositeur a cru devoir employer dans la distribution générale de son œuvre. A ce soin qu'a eu l'auteur de prendre possession de l'oreille de celui qui l'écoute, il a joint la précaution encore plus importante d'élever tout-à-coup l'imagination de l'auditeur jusqu'à la région où il veut la maintenir. Ce premier verset est plein de grandeur, de simplicité et d'éclat. Il est empreint d'une tristesse qui commande le supplice de l'homme-Dieu, mais tempérée, cependant par l'espérance de la résurrection et des gloires du paradis. J'insiste sur cette observation, parce qu'elle servira à faire comprendre à la plupart des sentimens contraires qui les plaintes terrestres est toujours mise en opposition avec l'inaltérable espérance que fait naître la divinité du christ. Aussi, malgré l'expression des sentimens douloureux qui circulent dans toutes les parties de la composition, est-on toujours ramené vers le ciel par la majesté éclatante de cette musique splendide.

Le Ténor chante le second verset: *Cujus animam Gementem*. Le thème de ce *cantabile maestoso* est une de ces mélodies simples, pures et saisissantes tout à la fois, comme il n'appartient qu'à Rossini d'en trouver. C'est un chant qui se grave, et si fort, si promptement dans la mémoire que quand on l'a entendu une fois, on croit l'avoir inventé.

Le troisième verset: *Quis est homo* est un duo chanté par deux voix de femmes, et l'impression qu'il cause, prépare admirablement à l'émotion dont vous saisit le quatrième verset: *Pro peccatis*. Le mouvement animé et majestueux de la ritournelle et des premières phrases que profère le chanteur, excite l'attention du public au plus haut degré, et enfin vers le milieu de l'air, il y a un passage si beau, si grand, si noble, que l'enthousiasme vous transporte.

Le cinquième verset: *Eia Mater* est un recit chanté par la basse, formant avec le chœur un dialogue. Le mélange de la Mélopée avec les masses d'harmonie que lance le chœur, est d'un effet merveilleux. Ce morceau est d'une gravité remarquable, et cependant il ne s'y trouve pas une note qui ne flatte agréablement l'oreille. C'est là le grand secret de Rossini; quelque tristes, quelque terribles même que soient les sentimens qu'il a à exprimer, il charme toujours.

Vient ensuite un quatuor sur le verset: *Santa mater istud agas*. Relativement à la gravité du sujet, cette portion du Stabat de Rossini est peut-être celle qui donnera le plus lieu à la critique; non qu'il ne soit admirablement composé et extrêmement agréable à entendre; mais peut-être reprochera-t-on à l'auteur d'y avoir employé un style trop dramatique. Dans ce moment surtout, que l'on apporte dans le jugement des compositions de ce genre une sévérité qui dégénère parfois en pédanterie, il serait possible que l'on reprochât à l'auteur du stabat d'y avoir introduit un *quartetto* qui figurerait mieux dans la *Dame du Lac* ou dans *Otello* que dans une composition sacrée. Quoiqu'il en soit, ce n'est pas moi qui m'armerai de cette rigueur contre un musicien qui a fait les deux admirables versets qui précèdent, et, dût-on me faire un crime du plaisir intempestif et déplacé que j'ai pris à entendre le quator exposé à la critique, j'avoue qu'il m'a plu infiniment.

Mais Rossini, dans tous ses ouvrages, si sérieux qu'en fussent les sujets, a toujours agi, comme Arioste, de manière à ce que ses auditeurs n'éprouvassent pas d'ennui. J'avoue, pour ma part, qu'à ce sujet je lui dresserai des autels; et certes c'est un tour de force qu'il n'est pas donné à tout le monde de faire, que de composer un Stabat dont l'exécution dure une heure et demie environ, et par lequel l'attention, le plaisir et l'enthousiasme du public soient excités, soutenus et graduellement augmentés. Personne, de ceux qui se mêlent de composer en quelque genre que ce soit, n'ignore que pour mettre de la variété dans une œuvre de longue haleine et dont le mode est grave, on est souvent obligé de faire quelques petits sacrifices à la vérité rigoureuse. Heureux ceux qui, se trouvant dans ce cas, peuvent, comme Rossini, se faire pardonner ces petits écarts par la force et l'éclat du talent.

Le second soprano chante ensuite un air sur le verset: *Fac ut portem*. Ces deux derniers morceaux, quoique les mêmes mérites et auxquels on pourrait reprocher également d'être traités d'un style un peu trop mondain, ont le grand avantage de faire singulièrement valoir le mode grave et impétueux de l'air avec chœur *Inflammatus et accensus* qui vient ensuite. Les gens difficiles, ceux surtout qui font de l'archéologie en musique comme à propos des autres arts, auront sans doute beau jeu pour critiquer cet air peu à aboisien ou grégorien, je l'avoue. Mais nous, qui acceptons la musique de chapelle telle qu'on la comprend depuis le seizième siècle, nous avons trouvé ce morceau, traité dramatiquement, fort beau, plein d'élévation et de grandeur; et comme tout l'auditoire, nous nous sommes senti enlevé par ce chant mâle et austère tant soit peu animé par les passions de notre monde. C'est dans ce verset que le compositeur semble avoir mis toute la force de son inspiration. A ce point du drame sacré, naît la plus grande émotion que l'auditeur puisse supporter; aussi l'auteur du *Stabat* renonçant dès ce moment à toucher l'âme par l'expression des sentimens, s'est-il retranché dans le style plus particulièrement consacré à la prière. C'est en effet le caractère qu'il a imprimé aux deux derniers morceaux: le quatuor sans accompagnement *Quando corpus morietur* et la fugue on l'*Amen* qui termine le *Stabat*.

Je ferai remarquer de nouveau l'art avec lequel Rossini a distribué les modes dans lesquels il a écrit les différens versets. L'air *Inflammatus* si animé et si grand, se trouve placé entre un air doux et calme, et le quatuor sans accompagnement qui ne s'adresse point aux passions. L'effet de ce quatuor a été extraordinaire. Tout le calme qui y est répandu, toute l'harmonie suave dont il se compose a été comme un doux repos pour les auditeurs encore émus de la cavatine qui le précédent.

Enfin cette belle composition se termine par l'*Amen*, sur lequel le compositeur a fait une fugue à quatre parties. Les goûts sont partagés sur ce genre de composition et sur l'emploi qu'il convient d'en faire. Celle du nouveau *Stabat* est fort belle, et j'avoue qu'à mon sens elle couronne dignement le bel ouvrage de Rossini.

RAPPORT OFFICIEL
Des Délibérations au Sénat de la Louisiane.

Séance du Vendredi 3 Février 1843.

Le Président soumet une invitation du bataillon Washington qui prie le Sénat d'assister à la revue de dimanche prochain.

M. Hoa donne avis qu'il présentera un bill amendant la loi sur les milices.

M. Morse appelle le bill créant un notaire public pour la paroisse de St. Martin. Une section présentée par M. Walker y est ajoutée pour créer un autre notaire, et le bill passe avec un amendement qui limite à soixante jours l'époque à laquelle devront être faits les retours par lesdits notaires.

M. Sparrow présente une résolution pour demander à la Chambre des Représentans de renvoyer le rapport du Bureau de Circulation qui lui a été remis il y a quelques jours à sa requête, parce que le Sénat désire examiner ce document. M. Sparrow dit qu'il a présenté une résolution demandant l'impression de ce rapport, mais qu'ayant trouvé une forte opposition à cette mesure, il l'avait retirée en déclarant son intention d'examiner ce document par lui-même, c'est pourquoi il propose la présente résolution.

M. Davidson n'a pas l'intention de combattre cette résolution; mais croyant que le Bureau de Circulation aurait dû fournir une copie de son rapport à chaque Chambre de la Législature, il pense qu'il vaudrait mieux que ce Bureau fût tenu de remplir ce devoir. M. Davidson est aussi impatient que M. Sparrow d'avoir ce rapport, car il désire vivement voir comment se sont réalisées les brillantes espérances des partisans de ce Bureau. Quoiqu'il soit d'opinion que le Bureau de Circulation doit être tenu de remplir le devoir qu'il a indiqué, il ne s'opposera pas à la résolution, qui est un des moyens d'avoir le rapport au Sénat.

La résolution est considérée et passe; ensuite elle est envoyée à la Chambre des Représentans.

Les bills suivans sont aussi transmis à la même Chambre:

Acte créant une nouvelle paroisse devant porter le nom de *Bossier*. Et acte de secours en faveur de John Kirk.

M. Lacoste demande au Sénat de s'occuper de la résolution relative à l'élection du Trésorier de l'Etat.

M. Downs est encore d'opinion que cette élection doit être différée jusqu'à ce que le Trésorier ait répondu aux questions qui lui ont été proposées. Dans une conversation qu'il a eu récemment avec ce fonctionnaire, il a appris que ces questions ne lui avaient été soumises que depuis deux jours, et qu'il y répondrait le plus tôt possible. M. Davidson n'a aucun intérêt dans cette élection, et il est prêt à y participer aussitôt qu'on voudra la faire; mais comme les réponses dont il s'agit ne peuvent pas la faire différer de beaucoup, il n'est pas d'avis qu'on s'occupe de la résolution pour le moment.

M. Lacoste répond qu'il est à désirer que l'élection se fasse aussitôt que possible, à cause de l'époque avancée de la session et des désagrémens qui résultent pour les membres de la continuation du conflit entre des prétentions opposées. Il propose que le secrétaire du Sénat demande au Trésorier de hâter ses réponses, afin d'en finir le plus tôt possible.

M. Walker apprend avec plaisir de M. Downs qu'on peut espérer d'avoir bientôt les réponses du Trésorier car il a entendu dire, et cela hier au soir encore, que ce fonctionnaire ne pourrait pas les donner cette session. Dans cette croyance il avait l'intention d'appeler la résolution lorsqu'il a été devancé par le Sénateur de Plaquemines, M. Lacoste; mais si on peut avoir les réponses dans un délai raisonnable; comme il les croit essentielles, il est d'avis que l'élection soit différée jusqu'alors pour agir plus avec connaissance de cause.

M. Armant demande que le secrétaire s'assure auprès du Trésorier du temps où ses réponses peuvent être faites et de transmettre son rapport au Sénat. Adopté.

M. Hoa donne avis qu'il présentera un bill relatif à la Banque des Citoyens.

M. Downs, au nom du comité des relations fédérales auquel a été référée la partie du message du gouverneur relative aux terres des écoles, présente un rapport accompagné d'un bill concernant certaines réclamations pour préemption. L'impression en est ordonnée et le bill est mis à l'ordre du jour pour lundi prochain à midi.

M. Hoa demande au Sénat de s'occuper du bill de la Chambre des Représentans relatif aux chemins et levées, afin d'en faire l'ordre du jour spécial pour mardi prochain à midi.

Sur motion de M. Sparrow, le Sénat prend sous considération le bill relatif aux voyers de paroisse, rapporté par le comité du judiciaire. M. S. explique le but du bill et celui-ci passe.

M. Downs présente des pétitions pour et contre l'acte d'incorporation de la ville de Ouachita. Sur sa motion, ces pétitions sont référées à un comité spécial dont les membres nommés par le président sont: MM. Downs, Bossier et Walker.

M. Downs présente aussi un mémoire relatif au greffier de la Cour de District à Ouachita. Référé au comité du judiciaire.

M. Davidson, dit que parmi les bills reçus de la Chambre des Représentans dans la matinée, il y en avait un d'une très grande importance, en ce qu'il intéressait tout le peuple de l'Etat; c'est le bill pour la division de l'Etat en districts. Il n'en connaît pas encore bien les dispositions, mais comme il touche à une question très grave, M. D. désire qu'il y ait autant de membres que possible présents au Sénat quand le bill viendra en discussion; c'est pourquoi il propose de le mettre à l'ordre spécial d'un jour quelconque.

M. Downs fait observer qu'au commencement de la session, une résolution a été adoptée par le Sénat référant ce sujet à un comité réuni des deux Chambres, et que celui de la Chambre des Représentans ne se présenta pas. Après tout, la question est plutôt selon lui un objet de calcule estimatifs qu'autre chose, et un comité peut mieux les faire. Il propose de composer le comité de quatre membres, puis qu'il y a quatre districts de désignés sur le bill, et afin que les opinions ainsi que les intérêts de chaque section puissent y être représentés.

La proposition étant adoptée, le Président nomme de ce comité MM. Hoa, du 1er. district,—Waggaman du 2d.—Davidson du 3me.—et Downs du 4me. et chairman du comité.

Sur motion de M. Carter, les divers bills passés dans la matinée sont transmis à la Chambre des Représentans.

Sur motion, le Sénat entre en séance exécutive. Après que les portes sont rouvertes il s'ajourne.

Vendredi, 3 Février 1843.

La Chambre se réunit conformément à l'ajournement; l'appel nominal constate la présence de 45 membres.

Sur motion, le secrétaire va porter divers messages au Sénat.

M. Taylor, absent lors du vote sur le bill des districts congressionels, demande à donner son vote sur ce bill. Après quelques discussion, l'Orateur a décidé que cette mesure n'était pas dans l'ordre, attendu que le résultat d'un vote pourrait se trouver changé si les membres absents au moment du vote, avaient le droit de voter après un délai de 24 heures.

Pétitions, Mémoires et Résolutions.

M. Perkins présente une pétition du président des directeurs et des actionnaires de la Compagnie du chemin de fer de Clinton et Port Hudson, qui demandent à céder à l'Etat la propriété de la compagnie. Dépôt sur le bureau sujet à l'appel de la Chambre.

M. Phelps présente à la Chambre une pétition des membres du barreau qui exercent dans le district occidental et qui indiquent Harrisburg pour y tenir une session additionnelle de la Cour Suprême. Dépôt sur le bureau sujet à l'appel.

M. Taylor présente une pétition de John Malony et autres.

M. Fortson, une pétition d'un certain nombre de citoyens de la paroisse de Caddo qui demandent des secours. Renvoi au comité des réclamations.

M. Nicholls présente une résolution réunie, qui requiert le gouverneur de délivrer des lettres de créances convenables à Alexandre Porter, Sénateur élu au Congrès. Après dispense des règles, la résolution subit deux lectures et est adoptée.

M. Winchester demande que la Chambre s'occupe de la résolution qui fixe au mardi et au vendredi, les rapports des comités permanents. Cette règle a été celle de la Chambre pendant les quatre dernières années, et elle est indispensable à l'expédition des affaires. La résolution est adoptée.

M. Ratliff pense que la résolution qui enjoint au comité des dépenses contingentes de fournir des bureaux et autres offices, au gouverneur, doit être une résolution réunie, il propose en conséquence un amendement qui est appuyé.

M. Winchester pense que le mode le plus court et le meilleur serait de retirer la résolution soumise à la Chambre, et de la remplacer par une résolution réunie.

M. Ratliff y consent, et M. Philips introduit une résolution réunie qui est adoptée avec un amendement de M. Winchester. D'après cette résolution, un comité réuni sera chargé de pourvoir des bureaux au Gouverneur, Trésorier, etc.

M. Voorhies, au nom du comité d'enrôlement, annonce qu'il a soumis à la signature du Gouverneur différens bills et résolutions.

Comités permanens.

M. Musson, du comité de l'Agriculture, du Commerce et des Manufactures, rapporte un bill pour la création d'inspecteur des Douves dans la paroisse Jefferson. Dépôt du rapport sur le bureau sujet à l'appel.

M. Ratliff, du comité de réclamations, rapporte un bill pour venir au secours des certains officiers des terres auxquels la loi du Congrès a imposé des travaux extraordinaires.

M. Brashear, du comité d'améliorations, auquel ont été renvoyées diverses pétitions des habitans des bords du bayou Grosse-Tête, fait un rapport en faveur des pétitionnaires, et recommande l'enlèvement des obstructions du bayou Grosse-Tête, ainsi que le nettoyage de la route qui conduit de ce bayou au débarcadère Duval sur le Mississipi. Dépôt sur le bureau sujet à l'appel.

M. Taylor, du comité des affaires à terminer, rapporte un bill relatif à la fabrication de la soie et à l'amélioration des vers à soie. Renvoi au comité de l'agriculture, du commerce et des manufactures.

Le même comité rapporte un acte pour régler le mode d'assessment des taxes foncières. Renvoi au comité de finances.

M. Ogden, du comité judiciaire, demande décharge de toute considération ultérieure de l'acte pour l'accroissement du revenu de l'Etat, ainsi que de l'acte pour abroger la première section de l'acte qui fixe l'époque des ventes de sherifs et de coroners. Dépôt des rapports sur le bureau sujet à l'appel.

Le comité rapporte. 1o. Un substitut à l'acte pour reprendre les poursuites; 2o. un substitut à l'acte pour régler les conditions de solvabilité des cautions. Première lecture.

Le comité demande à être déchargé de toute considération ultérieure de l'acte relatif aux ventes de propriétés à un terme de 12 mois. Dépôt sur le bureau sujet à l'appel.

Le comité rapporte un bill qui amende l'acte de 1842 et autorise certaines personnes de couleur à rester dans l'Etat, aussi un acte pour amender l'article 2103 du Code Civil. Ce dernier subit sa première lecture.

Sur motion de M. Brewer, un congé de quelques jours est accordé à M. Cousillon.

M. Ratliff, du comité des réclamations, rapporte un bill pour venir au secours d'Onésime Guilbeau. 1ère Lecture.

Comités spéciaux.

M. Benjamin, au nom du comité auquel a été renvoyée la résolution qui nomme un comité pour s'enquérir de l'utilité de l'action législative pour forcer les banques qui ont émis des bons à les recevoir en paiement, fait un rapport en faveur de la mesure proposée, sauf certaines restrictions. Le rapport, accompagné d'un bill, sera imprimé en pamphlet à 500 exemplaires.

Bills et notices de bills.

M. Philips, suivant notice préalable, présente un acte pour abroger les lois contre le duel et pour établir un Tribunal d'Honneur.

Le même membre donne avis. 1o. d'un acte pour abroger l'acte relatif au jury de police de la paroisse Assomption; 2o. d'un acte pour venir au secours de certains habitans de cette paroisse.

M. Delassus présente 1o. un bill pour l'incorporation d'une église méthodiste épiscopale dans la paroisse Jefferson; 2o. un bill pour venir au secours du sherif de la paroisse de Plaquemines; ce dernier est renvoyé au comité des réclamations.

M. Clark donne avis d'un bill qui impose certains devoirs aux assesseurs de taxes, et d'un autre bill pour venir au secours de Robt. D. Brashear.

M Edwards donne avis d'un acte pour incorporer les commissaires de l'Eglise methodist épiscopale de la paroisse d'Orléans, rive droite du fleuve.

M. Nichols, en vertu de l'avis préalable, présente un acte pour amender l'acte qui accorde certains privilèges à la ville de Donaldson.

M. Beylies, suivant avis préalable, introduit un acte pour fixer le jour des retours d'appel à la Cour Suprême dans les paroisses Washington, Livingston, St. Tammany et Ste Hélène.

M. Culbertson donne avis d'un acte pour amender les actes 1987 et 2304 du Code Civil. M. Perkins d'un acte pour étendre la juridiction de la Cour de Paroisse d'Est Feliciana.

L'orateur soumet à la Chambre une communication du major du bataillon Washington qui invite la Chambre à assister à une revue, puis une invitation des commissaires de l'Eglise Presbytérienne pour se rendre au service divin.

Ordre du Jour.

M. Brashear demande que l'on s'occupe du bill pour l'abrogation des droits de quayage. Cet acte est mis à l'ordre du jour pour jeudi prochain.

L'acte pour abroger l'article 352 du code de procédure, l'acte relatif aux dépositions des témoins dans certains cas, l'acte pour augmenter le nombre des jurés et celui des circonscriptions du police dans la paroisse d'Ouest Feliciana, subissent leur troisième lecture et passent.

Sur motion de M. Ratliff, la Chambre met à l'ordre spécial du jour pour lundi prochain, le bill pour étendre le tems des ventes de propriétés en vertu d'un writ de fieri facias.

M. Wilson qui a voté dans la majorité sur la motion pour s'occuper du bill qui crée une cour d'appels en matière criminelle, demande une reconsidération. M. Benjamin répond que le bill se représentera à son tour mardi prochain. M. Ogden prétend que cela n'est pas certain et préfère la reconsidération. La motion de reconsidération est emportée, mais la Chambre ne veut point se dispenser de ses règles pour s'occuper du bill.

L'acte pour empêcher l'absence des cours de district dans les différentes paroisses de l'Etat, subit sa troisième lecture et passe avec un léger amendement de M. Winchester.

Seconde lecture.—L'acte pour établir une nouvelle paroisse sous le nom de Warren subissant sa seconde lecture, M. Winchester dit que la Chambre devrait s'enquérir de la population et de l'étendue de territoire de cette nouvelle paroisse avant de se décider. La création de nouvelles paroisses est fort onéreuse pour l'Etat, et l'on ne doit pas l'ordonner sans qu'il y ait nécessité.—M. Selby répond que la pétition qui demande la nouvelle paroisse renferme tous les renseignemens nécessaires. C'est une affaire purement locale, et les frais qui sont à la charge de l'Etat pourraient être mis à celle de la paroisse elle-même. La paroisse que l'on veut former, contient plus de bonnes terres que n'en renferment la plupart des paroisses de l'Etat, et de plus une population considérable. Elle s'étend environ 200 milles le long du Mississipi et fort avant dans l'intérieur. M. S. n'a d'autre intérêt dans cette affaire que de se rendre au désir de ses constituants. Il pense que l'opposition ne durera pas; c'est une affaire purement locale et qui n'admet pas d'intervention étrangère.—M. Clark demande quelques informations relativement au tracé de la ligne de division. Il a entendu dire qu'elle coupait la partie la plus fertile de la paroisse.—M. Selby dit que la ligne a été indiquée par la pétition; il croit qu'elle est à 5 ou 10 milles au-dessus de la maison de cour. Il pense aussi que les paroisses sont également bien partagées sous le rapport des terres.

M. Benjamin dit que l'un des membres de la Chambre en ce moment absent a reçu une lettre d'un grand nombre de citoyens respectables de la paroisse, lesquels réclament contre la division et demandent un délai pour laisser au peuple le temps d'exprimer sa véritable opinion. M. B. demande que le bill soit mis à l'ordre du jour pour mercredi prochain. M. Selby ne croit pas devoir se laisser influencer par ses collègues. Il remercie le membre d'Orleans de son intervention officieuse; mais il demande que, si l'on a des amendemens à présenter, ils le soient sur le champ. M. Brashear regarde la façon de procéder du préopinant comme fort extraordinaire. On dirait que le droit de faire des paroisses n'appartient qu'à lui seul. M. Coffee dit qu'il n'a nullement envie de forcer la Chambre à s'occuper de ce bill; mais qu'il est prêt à proposer divers amendemens, si le bill se discute.

M. Selby désavoue toute intention de sarcasme dirigé contre ses collègues. Il craint que le bill, si on le renvoie à un jour fixe, ne devienne jamais loi. Il insiste donc pour qu'on s'en occupe immédiatement. En ceci il n'est point guidé par son intérêt, mais par celui de ses constituants qui demandent l'adoption du bill. M. Coffee déclare qu'il se croit obligé de soumettre à la Chambre deux pétitions qui lui ont été adressées. Tous ses constituants veulent une nouvelle paroisse, bien qu'ils ne s'entendent pas tous sur la ligne de division. Il demande le renvoi à un comité spécial qui fera son rapport mercredi prochain.

Cette motion prévaut et le comité est composé de M. Farmer, King et Phelps.

Sur motion de M. Wilson, la Chambre, après dispense des règles, s'occupe du bill pour abroger l'acte pour transporter le siège de la justice dans la paroisse Claiborne, d'Overton à Minton. Ce bill subit sa 2de. et sa 3me. lecture et passe.

M. Stillé demande que l'on s'occupe du rapport sur le commerce, l'agriculture et les manufactures. Motion perdue.

L'acte relatif aux qualifications de propriétés des jurés de police de la paroisse Calcasieu, est adopté section par section, subit sa 3me lecture et passe.

Sur motion de M. Philips, la Chambre s'occupe de l'acte à laquelle de M. Philips, subit sa troisième lecture et passe.

Sur motion de M. Orr, la Chambre s'occupe de l'acte pour abroger l'acte qui annexe une certaine portion des Avoyelles à la paroisse de Catahoula.

M. Phelps s'oppose au bill, attendu qu'une réunion de faussaires résidant dans la partie de la paroisse des Avoyelles attachée à Catahoula sont les auteurs de la pétition qui a demandé l'abrogation, s'ils rentrent dans la paroisse des Avoyelles ils seront hors de l'atteinte de la justice qui a le droit de les arrêter dans Catahoula.

M. Orr défend le bill; mais parle d'un ton si bas que le rapporteur ne peut entendre ses paroles. La discussion qui se continue assez longtems, n'est interrompue que par une motion d'ajournement, laquelle est adoptée. La Chambre en conséquence s'ajourne.

☞ Le rapporteur est prié de faire la rectification suivante: Dans le vote du bill des districts congressionnels, ce n'est pas M. Clark d'Ouest Baton-Rouge, mais M. Robertson d'Iberville qui, après avoir par erreur voté contre le bill, a demandé l'autorisation de le faire inscrire dans l'affirmative.

☞ Les anciens croyaient qu'on ne trouverait jamais un remède pour entretenir la beauté de la chevelure. Si tout le monde se servait du Baume de Colombie de Oldridge, chez COMSTOCK & ROSS, 28 rue des Magasins, on ne verrait jamais une tête chauve, ni un collet d'habit couvert de crasse. Le Baume fait croître les cheveux, prévient la Calvitie, tient la tête constamment propre, fournit de la santé et de la vigueur à la circulation et donne un beau brillant aux cheveux.

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS,
Vendredi soir, 3 février 1843.

L'absence momentanée et inattendue de notre éditeur chargé de la partie commerciale, nous met dans la nécessité de ne pas donner aujourd'hui la revue hebdomadaire du marché. Aussitôt l'arrivée de notre éditeur nous remplirons cette lacune.

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXEDIES.

Navire	Martha Washington, Stevens, Liverpool,	S & J P Whitney
	Johannes, Gierke, Brême,	Schmidt & co
	Agnes, Bosse, Anvers,	Kolligs & Bro
	Gaston, Eldridge, New York,	Hullin & Woodruff
Barque	Ariad Ferry, Chase, Cowes et un marché,	Levi H Gale
	Sophronia, Newcomb, Baltimore,	J A Merritt & co
	Falmouth, Davis, New York,	Fosdick & Bro
Brick	Ambassador, Arestrep, Halifax,	Hamilton & co
	Massachusetts, Brownell, Baltimore,	L H Gale
	Historian, Dodge, New York,	Bridge & Bro
Goel.	Wm. Henry, Norris Savannah,	do

ARRIVES.

Goel. Virginia, Burrows, de la Mobile,
Goel. Carver, Godfrey, des Attakapas
Steamer Baton Rouge, Walworth, Vicksburg
Carrier, Chest, Lafourche
J. Quirk, Berrier, St. Martinville
Cumberland, Phillips, Nashville
President, Phillips, Harrisonburg
Sultana, Auter, Vicksburg

DERNIERES DATES.

New-York	jan 22	Londres	dec 13
Boston	jan 22	Liverpool	dec 14
Baltimore	jan 24	Paris	dec 11
Washington	jan 21	Havre	dec 6
Philadelphie	jan 23	Bordeaux	nov 19
Charleston	jan 27	Vera Cruz	jan 3
Havane	jan 11	Mexico	dec 31
Galveston	jan 24	Tampico	dec 26

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Le prix de la farine fraiche étant de $3 88 par baril, d'après le tarif les boulangers donneront 42 onces de pain pour dix cents, à partir de lundi, 6 courant. Les pains de seconde qualité devront peser 25 pour cent en sus, c'est à dire 52 1/2 onces.

Nouvelle Orleans, le 3 février 1843.

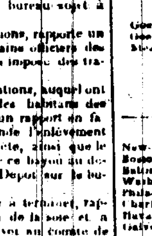

MAGASINS de fayence, porcelaine et verrerie, rue Conde entre St. Philippe et Du Maine, No. 40, et rue de la Vieille Levée, No 163, entre Hopital et Ursulines. Les soussignés vendront à des prix très moderes,
170 caisses cristaux français.
100 caisses verrerie americaine
50 caisses porcelaine blanche et dorée,
500 jarres d'un baril à huit
200 paniers de fayence assortie.
Terraille de Marseille etc, etc. Le tout n'ayant pas payé les droits aux droits de douane, gobelets français tail[illegible] de $2 et $3 la douzaine.
Toutes les marchandises ci-dessus à présentation
4 fev—3 JN. COULON & co.

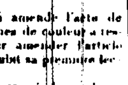

Le sieur RAMEL, jardinier fleuriste de Paris, a l'honneur de prévenir messieurs les amateurs, qu'il arrive de Paris avec une belle collection de plantes, arbustes fruitiers et grainnes de fleurs, telles que Camelia, rosiers, dahlias, [illegible] un assortiment d'arbres fruitiers de toutes espèces. Il sera délivré des catalogues à MM les amateurs à son magasin rue de Chartres entre Toulouse et St. Louis, en face de la pharmacie de M. [illegible] ou tout ces végétaux seront vendus à des prix modérés. 4 fev—3

PAPIERS PEINTS—L'après les derniers arrivages on trouvera au magasin de papiers peints, rue de Chartres, [illegible] des plus Papiers à 37 1/2 [illegible] cottes, et en satine à [illegible] cottes.
Au même magasin, dépôt de fromage de Neufchatel, frais arrivé, à bon compte par douzaine. 4 fev

LE soussigné vient de recevoir par le navire Mozart, du Havre, les articles suivants:
Les mémoires de Marie Capelle, Veuve Lafarge, imprimés par [illegible] tome 3 et 4, 2 vol. in 8o.
Gervase, par l'abbé de Bernard.
Fille d'un Trombonne.
Café de la Regence. Mystères de Paris par E. Sue
Duchesse de Mazarin.
do de Grammont.
Cardinal (?)
Mlle de Kerouartz
Deux heures du [illegible]
Mémoires de l'Orateur, 1 vol. grand in 8o
Buchan, médecine domestique, grand in 8o.
Panthéon Charivarique, 1 vol. in 4o
Paris au dix-neuvième siècle, 1 vol.
Musée Philippon, 1 vol.
Caricatures de tout le monde, 1 vol.
Bouvet, histoire de France, 1 vol. grand in 8o
Laurens, histoire de Napoléon, illustrée 1 vol.
Voltaire, œuvres complètes, en 13 vol. grand in 8o [illegible] de France

VICTOR HEBERT.
4 fev—6 149 Chartres entre Toulouse et St. Louis

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour du premier District.—Je certifie par le présent que le 3 me jour de Janvier 1843, jugement a été enregistré dans cette Cour dans l'affaire de Maria Domingo de Leon y Cuillanta (?) vs. J. Bautista Cucullu, son mari, dont la teneur suit: No. 21,910. Maria Domingo de Leon y Collantes vs. J. Bautista Cucullu, son mari.—Par consentement de l'avocat cette cause a été soumise aujourd'hui à la Cour dans [illegible] et [illegible], et la Cour considérant que les allégations de la pétition sont pleinement supportées par l'évidence, il est adjugé et decreté qu'il y a jugement [illegible] de biens entre la plaignante Maria Domingo de Leon y Collantes et le défendeur Joseph Bautista Cucullu, et que ladite plaignante recouvrera du défendeur la somme de [illegible] piastres et les frais avec privilège et hypothèque sur propriétés du défendeur, conformément à la loi.
Jugement rendu le 23 janvier 1843, signé le 27 janvier 1843.
Signé, A. M. BUCHANAN, juge.
En foi de quoi j'ai mis ma signature et apposé le sceau de ladite Cour, en la ville de la Nouvelle Orléans, le 3me jour de janvier l'an de Notre Seigneur mil huit cent quarante trois et la soixante-septième année de l'indépendance des Etats-Unis.
[L. S.] Signé, F. LEBLANC, Député Greffier.
4 fev—6f. 4, 12, 19, 2 & 6m.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orleans—Présent l'honorable Charles Maurian, juge.—Le 2 février 1843. No. 13,112—F. Palhes vs ses créanciers. Il est ordonné par la Cour que toute personne intéressée ait à débattre, dans les dix jours de la première publication de cet ordre, les motifs pour lesquels le tableau de distribution enregistré par le syndic, le [illegible] 1843 ne serait pas homologué et les fonds distribués conformément audit tableau.
Par ordre de la Cour. Bureau du Greffier, N. Orleans, 2 février 1843. LOUIS RY OURTIN, Dep Greffier.
4 fev—3 en 1 j

MARCHANDISES de Lowell.—Lonsyas blancs, jeans et cotonnades à la mode, en débarquement du navire Tennessee, à vendre par
4 fev HARROD, DARLING & Co, 49, Commune

PLOMB—471 saumons, en débarquement du steamboat Highlander, à vendre par
4 fev MERLE, BEYLLE & Co, 45, Vieille Levée

PORC, Exercé et tiraisse—71 barils et 47 barillets, en débarquement du steamboat Highlander, à vendre par
4 fev MERLE, BEYLLE & Co. 45, Vieille Levée

CIRE d'Abeille—4 barils, en débarquement du steamboat Highlander, à vendre par
4 fev MERLE, BEYLLE & Co, 45, Vieille Levée

DES avances comptant seront faites sur des consignations de coton, sucre, mélasse et produits à nos amis de New York.
4 fev T & S TOBY & BOGERT, 78, Camp

EPICES—Poivre, muscade, clous de girofle, cassia, gingembre, à vendre par
4 fev ROBERTS & HALL, 75 Magasins

HUILE de Baleine du printems et d'hyver, raffinée et rectifiée, huile de lin et de tanneurs, à vendre par
4 fev ROBERTS & HALL, 75 Magasins

CAFE—175 sacs prime vert de Rio, à vendre par
4 fev ROBERTS & HALL, 75, Magasins

INDIGO et Garance—7 surons indigo de Caracas et 25 barriques garance allemand, à vendre par
4 fev ROBERTS & HALL, 75, Magasins

SARDINES à l'huile—4,000 boites Sardines à l'huile, en boites et demi boites, à vendre à des prix réduits, par
4 fev AUG. MOLIER, 95, 96 Louis

AMANDES à coque douce, à vendre par
4 fev MANUEL BLASCO, 26, Commune

SUCRE de la Havane blanc et jaune, à vendre par
4 fev MANUEL BLASCO, 26, Commune

GENIEVRE de Hollande, à vendre par
4 fev MANUEL BLASCO, 26 Commune

EAU DE VIE de pêches, à vendre par
4 fev MANUEL BLASCO, 26, Commune

VIN d'Oporto à vendre par
1 fev MANUEL BLASCO, 26, 26, Commune

CIGARES de la Havane—Un assortiment complet, à vendre par MANUEL BLASCO,
4 fev 26, Commune

LE DOCTEUR LORET a l'honneur de prévenir ses amis et les personnes qui voudraient l'honorer de leur confiance, qu'il vient de transporter son domicile, rue St Pierre, No. 143, entre Bourgogne et Dauphine.
Ce médecin ayant fait une étude toute particulière des maladies de la peau, telles que dartres, ulcères rebelles, &c, traitera par une méthode nouvelle, dont il est l'auteur et par l'emploi de laquelle il a dans la plupart des cas, obtenu les plus heureux succès, les personnes qui voudront lui confier leurs soins pour ce genre de maladies. 17 j—1m

$10 DE RECOMPENSE.
Seront données à celui qui arrêtera la griffonne SYLPHIDE, âgée d'environ 38 à 40 ans, parlant l'anglais, l'espagnol et le français, les dents de devant de la mâchoire supérieure lui manquent, taille d'environ 4 à 4 1/2 pieds. Elle est en marronnage depuis le 2 déc. dernier, elle a été vue dans le voisinage des rues Bourbon, Remparts et St. Philippe. Sylphide est bien connue en ville, pour avoir appartenue à M. Dausac, pendant longtems; elle est parfaite cuisinière et pourrait chercher à s'employer comme telle; la susdite récompense sera payée en s'adressant au soussigné.
Les capitaines de steam-boats et autres personnes sont prévenus de ne point lui donner asyle, sous peine d'être poursuivis selon la rigueur de la loi.
1 fev P. REYNAUD, 16, Bienville.

$15 DE RECOMPENSE.
PARTI marron de l'habitation du soussigné, il y a environ dix jours, le nègre SHADRICK, âgé d'environ 36 ans, taille de 5 pieds 10 pouces, étampé sur la poitrine des lettres P. O. ou B. O. Le dit esclave est prédicateur, on pourrait peut-être l'attraper prêchant dans quelque camp de nègres.
La récompense ci-dessus sera payée à quiconque le Shadrick dans une des prisons de cette ville, ou l'amènera
31 jan—15 J. B. ARMANT, Paroisse St. Jacques

SUCRE et melasse—Plusieurs belles récoltes de sucre et melasse en haut et en bas de la ville, à vendre par
3 janv F. DE LIZARDI & Co., 53, Bienville

CHS. DOANE & Co, Agents.
4 fev

☞ Le capitaine ou le consignataire du navire français FÉ, ne seront responsables d'aucunes dettes que pourrait contracter l'équipage de ce bâtiment.
1 fev CH. DUFOUR.

☞ Ni les consignataires, ni le capitaine du navire ELARD, ne seront responsables des dettes contractées par l'équipage de ce navire. 1 fev

☞ Les dettes que pourraient contracter l'équipage de la barque anglaise ADAMS, ne seront pas payées par le capitaine ou le consignataire.
31 janv WM. PREHN.

☞ Le navire EDINBURG, capitaine Crooker, de Baltimore, est en déchargement vis à vis les bâtisses triangulaires. Les consignataires sont invités à venir recevoir leurs marchandises sur la Levée. 31 jan

IL a été volé chez le docteur Alpuente: 1o. une trousse de chirurgien en peau de chagrin, contenant des instrumens montés en argent; 2o. une petite boîte de 3 ou 4 pouces carrés, renfermant des instrumens pour les opérations qui se pratiquent sur les yeux. Tous les instrumens sont marqués du nom de Joyent. Une récompense raisonnable sera donnée à la personne qui remettra ces objets au soigné Remparts et Dumaine, ou pourra les faire retrouver. 3 fev—3

GRAISSE prime leaf, à vendre par
3 fev GEO. GREEN & BROTH., 92 Gravier

VINS de Champagne, de muscat et de Malaga, à vendre par GEO. GREEN & BROTHER,
3 fev 92, Gravier

COUVERTES de trois points, de Gravier, à vendre par
3 fev GEO. GREEN & BROTHER, 92, Gravier

CAFE de Rio—De différentes qualités, à vendre par
3 fev GEO. GREEN & BROTH., 92 Gravier

RAISINS secs de Malaga M. R., à vendre par
3 fev GEO. GREEN & BROTH., 92 Gravier

SACS en Paire, à vendre par
3 fev GEO. GREEN & BROTH., 92 Gravier

TOILE d'emballage de Flnde, à vendre par
3 fev GEO. GREEN & BRO., 92 Gravier

AVIS—Les personnes ayant des licences pour tenir hôtel, pension et café, sont priées de se rendre dans les endroits suivants, dans les trois municipalités d'ici à samedi prochain, pour prendre en considération des résolutions dans leurs intérêts.

Première Municipalité.
Merchant's Exchange, rue Royale.
Café des Courtiers, rue St. Louis.
Union Exchange, encoignure des rues du Quartier et Levée.

Seconde Municipalité.
Café Wabash, encoignure Nouvelle Levée et Julia.
Café des Etats Unis, encoignure Poydras et Tchoupitoulas.
Auberge de McAuley, encoignure St. Joseph et Nouvelle-Levée.
Mechanics Retreat, encoignure Baronne et Poydras.

Troisième Municipalité.
Café de l'Esplanade, encoignure Esplanade et Victoire.
Washington Hall, encoignure Elysées et Grands Hommes.
Pontchartrain Retreat, vis-à-vis le dépôt Pontchartrain.
Free Port Hotel, attenant à la presse à coton.
31 jan—5

AVISO—Los dueños de Hosterias, Fondas y Cafés deberán presentarse en uno de los locales abajo designados, del presente día al Sabado proximo, para tomar en consideracion algunas resoluciones que les interesan.

En la primera Municipalidad:
Merchant's Exchange, calle Real,
Broker's Coffee House, calle San Luis,
Union Exchange, esquina Cuartel y Levée.

En la segunda Municipalidad:
Wabash Coffee House, esquina Nueva Levée y calle Julia,
United States Coffee House, esquina Poydras y Tchoupitoulas,
McAuley's Inn, esquina San José y Nueva Levée,
Mechanic's Retreat, esquina Baronne y Poydras.

En la tercera Municipalidad:
Esplanade Coffee House, esquina Esplanade y Victoria,
Washington Hall, esquina Elysées y Grands-Hommes,
Pontchartrain Retreat, frente á la oficina del Pontchartrain Rail-Road,
Free Port Hotel, cerca de la prensa de algodon.
31 de enero—5

AGENCE DU
Correo de Ultramar.

LE CORREO DE ULTRAMAR, journal imprimé en Espagnol et en Français paraît à Paris le 6, 10, 16, 20, 25 et 30 de chaque mois dans un format in-folio.
Tous les quinze jours les gravures de modes, les lithographies et les portraits des hommes les plus célèbres du jour seront annexés au journal et remis aux abonnés qui se seront fait inscrire avant le 20 du courant.
Un supplément au journal imprimé à la Havane chez le Directeur et Agent Général et relatant les mouvements politiques et commerciaux de l'Ile de Cuba sera envoyé tous les quinze jours aux souscripteurs.
Afin de mettre au courant des nouvelles les lecteurs du Correo de l'Ultramar, la direction centrale à Paris suite le soin d'envoyer par les steamers deux fois par mois, des circulaires qui feront un résumé de tout ce qui se sera passé d'important en Europe.
Le prix du journal avec les gravures, lithographies, portraits et tous les accessoires est de vingt piastres par an, et de quinze piastres pour le journal seul livré au domicile de l'abonné.
Nouvelle Orléans, le 2 février 1843.
CHS. A. BARRIERE, Agent
4 fev—1m No. 30, rue Chartres.

AVIS—A louer par mois, deux excellentes negresses, l'une domestique très supérieure et sachant parfaitement faire de belles chemises, l'autre bonne domestique de maison et cuisinière, convenable pour une famille peu nombreuse. La conduite de ces esclaves est parfaitement bonne. S'adresser à E. MURPHY Nar.
3 fev—4 Chemin du Bayou

SEL—1844 sacs grossis fin de Liverpool et sacs blanc, à vendre en lots au gré des acheteurs par
3 fev GEORGE & HARRISON, 47 Tchoupitoulas.

CORDAGES et Cables de chanvre de Manille—300 rouleaux différentes descriptions, à vendre par
J. W. STANTON & Co.,
3 fev Encoignure Magasins et Lafayette

COFFRES-FORTS en fer incombustibles, de Wilder, à l'épreuve 35 feu, à vendre aux prix de manufacture, ou sur ordre par J. W. STANTON & Co.,
7 fev Encoignure Magasins et Lafayette

JAPES—13 caisses, de 1000 Dame-Jeannes de demi, 1 et 2 gallons, à vendre par J. W. STANTON & Co.
2 fev Encoignure Magasins & Lafayette

100 caisses Raisins frais—18 barils Millet, en magasin et à vendre par
2 fev J. M. LAPEYRE, 17, Conti.

VINS—22 barils vin de Madère
14 do. et 10 caisses vieux Oporto,
30 caisses vin de Bordeaux,
à vendre par
2 fev J. M. LAPEYRE, 17, Conti

TABAC—50 balles Tabac en feuille, de Cuba, à vendre par
J. M. LAPEYRE, 17 Conti.

UN assortiment général des meilleurs Cigares de la Havane, tels que Regalias et Canones de ... &c, à vendre à bas prix par
2 fev J. M. LAPEYRE, 17 Conti.

CAFE de la Havane, à vendre par
2 fev J. M. LAPEYRE, 17, Conti

15 barils Cigares de papier, à vendre à bas prix par
2 fev J. M. LAPEYRE, 17, Conti

BRODEQUINS, bottes et souliers—30 caisses en débarquement du navire Palmyra, à vendre par
2 fev FROST & Co 10, Magasins

CHAPEAUX—Chapeaux différentes descriptions, à vendre par FROST & Co. 10, Magasins 2 fev

PAPIER à enveloppe—700 rames simple et double, à vendre par FROST & Co. 10, Magasins 2 fev

CUIRS—1,300 salés mexicains et 2000 secs en magasin, à vendre par R D BLOSSMAN,
91 Bienville

CHAPEAUX, bottes, souliers et brodequins—1,000 caisses dernièrement reçues, formant un assortiment général, à vendre à bas prix au comptant, par
A F DUNBAR & co, 18 Douane

DAGUERROTYPE—Un beau Daguerrotype, demi plaque complet, fait par l'ingénieur Chevalier, à Paris, à vendre par J. L. DONNAMETTE,
1 fev 49 Conti

ARDOISES—15000 comtesses, 25000 vicomtesses, 21300 grandes dames, actuellement en débarquement du navire James H. Shepherd, à vendre par
2 fev WM. PREHN, 56, Douane

Bois! Bois!! Bois!!!
LE soussigné ayant constamment un grand assortiment d'excellent bois de chêne, frêne, et pins, le livrera dans toutes les rues bien pavées à $4 50 la corde, bonne mesure. Il a aussi un assortiment complet de charbon de bois, gondrons, coquilles etc. etc., qu'il vendra à des prix modérés. E. J. WHITE,
Bureau sur le chemin à coquilles, à côté du nouveau bassin
27 janv—12

$200 DE RECOMPENSE. ARRETEZ LE
H. S. GODFREY s'est enfui de Livingston, Alabama, vers le 18 janvier, présent mois, ayant volé dans une attire cachetée $1733, il est accompagné d'un negre forgeron nommé Bob.
Ledit Godfrey viendra probablement à la Nouvelle Orleans pour se rendre au Texas. Il est grand, maigre, et a mauvaise tournure, le teint pâle, cheveux blonds sales, le geste quelque peu, il remue fortement la tête avant de pouvoir commencer à parler, il a de grands bras et de grandes jambes, et est forgeron de son état. Il sera donné $100 pour l'arrestation et la mise en lieu sûr de ce voleur pour être livré à la justice.
Mobile le 20 janvier 1843.
31 janv—6 DESHA, SHEPHERD & Co,

LANGUE ANGLAISE
SYSTEME ORAL.—Nouvelle classe.—J. R. PALOR annonce respectueusement que sa manière d'enseigner la langue anglaise a obtenu le plus grand succès, et que ses élèves font les progrès les plus rapides.
Après douze ans de travaux et d'expérience dans l'art de sa profession, J. R. Palor a obtenu une methode très claire pour assurer les progrès de ses élèves à se perfectionner dans la connaissance de parler l'anglais ou l'espagnol.
Une nouvelle classe commencera le mercredi 1er février à 6 heures du soir.
Ceux qui désirent obtenir une bonne et saine instruction d'une des langues ci-dessus sont priés de s'adresser à son bureau, No. 23 rue Bourbon, derrière l'église Episcopale, de 9 heures A. M. à une heure P. M.
28 janv ☞

VIN DE MADERE.
LE soussigné a reçu de Madère voie d'Angleterre, les vins ci-après, garantis purs et d'excellentes qualités:
3 1/4 pipe vieux vin mi sec,
1/2 pipe do do do
1/4 pipe vieux vin très sec,
1/4 do do do do
1/4 do très vieux vin mi sec,
3/4 de pipe do do do
1/4 de pipe vieux Boal très doux,
1/4 do do do do
3/4 de pipe vieux vin sec,
6 1/2 do do do do
7 quarts de pipes très vieux vin sec,
10 huitièmes do do do
3 huitièmes de très vieux Malvoisie.
A vendre par F. PERRET,
18 jan 40, rue Toulouse.

MAGASIN d'Habillemens confectionnés, modes, nouveautés, horlogerie et bijouterie de Paris—Vente à grand rabais pour cause de départ:
50 pièces Toile d'Irlande, à 25 la pièce,
100 demi pièces do à 50 do.
J. L. DONNAMETTE,
21 jan 49, rue Conti, passage de la Bourse.

ABSINTHE, Kirsch, Vins et Bouchons—
200 caisses Absinthe Suisse supérieure,
50 caisses Kirsch,
120 do Vin rouge St. Julien et Château Margaux,
30 do do Pauillac Medoc, en demi bouteilles,
35 do Vin blanc Haut Barsac,
20 do Vin de Bourgogne rouge, Volnay, Chambertin et Clos Vougeot,
80,000 Bouchons surfins et fins, en magasin et à vendre par J. ALBERT,
1 fev 24, rue St. Louis.

DES avances libérales seront faites comptant sur des consignations, adressées à nos amis de Charleston, Mobile et St. Louis. FOSDICK & BRO.,
31 jan. 66 Camp.

BRIQUES à feu Anglaises et de Baltimore, constamment en mains, à vendre en lots au gré des acheteurs, par
1 fev GEORGE BEDFORD, 47 Commune

MACARONI et Vermicelle—Nouvellement débarqué, ainsi qu'un lot de vin de Bourgogne (Chambertin) de qualité supérieure, en bouteilles et demi bouteilles, à vendre à des prix modérés, par CH. DUFOUR,
27 janv 11 Conti

T. J. COOLEY,
Avocat,
Bureau No. 4, Exchange Place, au premier.
A REPRIS l'exercice de sa profession, et s'occupera des affaires dans les Cours de cette ville, ainsi que celles à la Cour de District dans la paroisse de la Pointe-Coupée
10 oct—6m

George Addison vs. William Christy, assigné de D. F. Walden.
COUR DE DISTRICT No 5,174—En vertu d'un ordre de saisie et à moi adressé par l'honorable Cour de District du Premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, samedi, onze Mars 1843, à midi.
Un certain lot de Terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui sont dessus, situé dans l'Ilet borné par les rues Nouvelle-Levée, Girod, Commerce et Lafayette, au faubourg Ste. Marie, dans la seconde municipalité de la ville de la Nouvelle-Orléans, et désigné par le No. soixante deux, sur un plan dressé par L. J. Pilié et Springbett, voyers, et annexé à un acte dans l'étude de Jules Mossy, notaire public de cette ville, en date du 26 mai 1837. Le dit lot mesure (au pied américain) vingt cinq pieds de face à la dite rue de la Nouvelle-Levée, sur soixante seize pieds trois pouces de profondeur.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions, comptant. J. L. THIELEN.
4 fev—5 Shérif de la Cour de District.

COUR DE COMMERCE—No. 916—Joshua Peebles vs. F. Connelly et al.—Fifa contre P. Cunningham.—En vertu d'un writ de fieri facias lancé sur un bond payable à douze mois et à moi adressé par l'honorable Cour de Commerce de la Nouvelle-Orléans, j'offrirai en vente publique, au café de la Bourse de la Cité, rue St. Louis, le Mardi 8 mars 1843, à midi, la propriété ci-après décrite, saisie dans l'affaire ci-dessus, savoir:
1o. Un certain lot de terre désigné par le No. 287, situé au faubourg Delord, mesurant 30 pieds de face à la rue Vine, sur 124 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, mesure anglaise, borné d'un côté par le lot No. 292, de l'autre côté par le lot No. 294, et dans le fond par le lot No 288. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui sont dessus, les droits, privilèges et servitudes y attachées et qui en dépendent.
2o. Un certain lot de terre désigné par le No. 294, situé au même faubourg, mesurant 31 pieds de face à la rue Vine, sur 125 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, et 27 pieds dans le fond. Le tout mesure anglaise; borné d'un côté par le lot No. 290 et de l'autre par le faubourg Saulet, et dans le fond par le lot No. 282. Ensemble avec toutes les améliorations qui sont sur le dit lot, les droits, privilèges et servitudes y attachés et qui en dépendent.
Conditions: comptant. L. A. DUCROS,
4 fev—3 en 30j Shérif de la Cour de Commerce

COUR DE COMMERCE—No. 4679—John A. English vs James B. Diggs.—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour de Commerce de la Nouvelle-Orléans, j'offrirai en vente publique, au café de la Bourse de la Cité, rue St. Louis, le samedi 4 février 1843, à midi, les esclaves suivants saisis dans l'affaire ci-dessus, savoir:
JULIE, négresse âgée d'environ trente-deux ans; WALTER, mulâtre âgé d'environ vingt-quatre ans, et TOM, mulâtre âgé d'environ vingt quatre ans.
Conditions, Comptant.
L. A. DUCROS,
4 janv—3 en 30j Shérif de la Cour de Commerce

No. 15,380—Jean-Dominique Rousseau vs. Jacob Zebriskie.
COUR DE DISTRICT.—En vertu d'un alias ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour de District du premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, samedi huit Mars 1843, à midi.
Deux certains lots de terre contigus, situés au faubourg Saulet, de cette ville, le premier desdits lots formant une partie des lots Nos. cinq, six et sept de l'îlet No. dix huit, et formant l'encoignure des rues Constance et Suzette (aussi nommée Melicerte), et mesurant un pied français, soixante pieds de face à la rue Suzette ou Melicerte, sur cent vingt pieds de profondeur et de face à la rue Constance, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui sont dessus et y appartenant. Le second lot est contigu au premier, et mesure, aussi au pied français, trente pieds de face à la rue Suzette ou Melicerte, entre les rues Constance et Magasins, sur cent vingt pieds de profondeur, ledit lot formant aussi partie des lots cinq et six de l'îlet No. dix-huit dudit faubourg Saulet.
Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions,—comptant.
J. L. THIELEN.
3 fev—3 en 30j Shérif de la Cour de District

PAR LE REGISTER.

Succession de Achille Hedard.
VENTE PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.
SAMEDI le 4 février 1843, à 4 heures P. M., au bureau du Register des Testamens, rue Ste. Anne, entre les rues Condé et Royale, en vertu d'un ordre rendu par l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 9 janvier 1843, il sera vendu, pour le compte de la succession de Achille Hedard:
Divers ouvrages de médecine.
Conditions—comptant. W. F. C. DUPLESSIS,
23 janv Register des Testamens

BANQUE DE L'UNION DE LA LOUISIANE.
Nouvelle-Orléans, 14 janvier 1843.
UNE élection des Directeurs de cette institution, par ses actionnaires, aura lieu à la Maison de Banque, le lundi 6 février prochain, entre dix heures A. M., et deux heures P. M. FRED. FREY.
16 jan—☞ Caissier

BUREAU DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DE L'OCEAN.
Nouvelle-Orléans, 14 janvier 1843.
L'ASSEMBLEE annuelle des actionnaires de cette institution pour l'élection des Directeurs pour l'année courante aura lieu au bureau, No. 45, rue du Camp, lundi 6 février prochain, de dix heures A. M. à deux heures P. M.
CH. BRIGGS,
16 jan 1tj Secrétaire

COMPAGNIE DE NAVIGATION D'ORLEANS
Nouvelle Orleans, 16 janvier 1843.
L'ELECTION de douze Directeurs pour l'année 1843 aura lieu au Bureau de la Compagnie, encoignure Franklin et Promenade Carondelet, lundi 6 février prochain, entre 10 heures du matin et 2 heures de l'après midi.
17 janv O. LEGENDRE, Secrétaire

BUREAU DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE MARITIME ET CONTRE L'INCENDIE DE L'OUEST
Nouvelle-Orléans, le 20 Janvier 1843.
UNE élection pour quinze Directeurs de cette institution aura lieu le lundi 6 février prochain, entre onze heures A. M. et une heure P. M. au Bureau de la Compagnie. L. MATTHEWS,
25 janv—10 Président

BANQUE DU COMMERCE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
Nouvelle-Orléans, le 2 Février 1843.
AVIS est par le présent donné qu'une élection annuelle par les Actionnaires de onze Directeurs pour servir durant un an, aura lieu au local de la Banque, le lundi 6 mars prochain, entre 10 heures A. M. et 2 heures P. M.
GEO O. HALL,
3 fev 1tj Caissier

BUREAU DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DES POMPIERS.
Nouvelle-Orléans, le 30 janvier 1843.
UNE assemblée des actionnaires de cette compagnie aura lieu au Bureau samedi 11 février 1843, à midi.
Par ordre du Bureau,
E. L. TRACY,
30 janv Secrétaire

MOULIN DE L'UNION,
Rue de l'Esplanade, No. 46.
LE soussigné a l'honneur d'informer le public qu'il y a tiendra constamment à vendre, de la farine de maïs fraîche, blutée de différentes qualités, ainsi que farine pour boutique et volailles, à des prix très modérés.
Les expéditeurs de farines sont avertis que des ordres pour cet article pourront toujours être remplis en peu de jours.
Aux premiers arrivages de froment, toutes les qualités de farines et sons, y seront principalement fabriquées et à vendre.
Etant très bien expérimenté dans toutes les fabrications de ce genre, il espère pouvoir donner satisfaction générale.
Du froment sera acheté au moulin.
26 janv—1m A. PALMS

TUYAUX DE PLOMB—8 barriques Tuyaux de plomb, patentés, de la manufacture de Tatham frères de Philadelphie, en débarquement du navire St. Louis, et à vendre par
1 fev J. ALBERT, 22, St. Louis

LE soussigné offre à vendre:—1000 barillets clous de Boston, dimensions assorties—1000 caisses Savon de Boston, No. 1—300 caisses Chandelles de No. 1—300 Caisses blanc de baleine—30 barriques Huile d'hiver. Fournitures de navires—100 sacs Café de Rio—40 barils Eau-de-Vie de pêche—15 do de pomme.
1 fev WIGGIN & DAVENPORT, 53, Magasins

AVIS AUX MARCHANDS TAILLEURS.
LES soussignés ont en mains et reçoivent un assortiment complet de marchandises pour marchands tailleurs, telles que, draps, casimirs à la mode, serge de soie, satin noir pour gilets, velours de couleur, batiste noire, boutons de lasting et de soie, soie à coudre, fil noir et blanc, satinés Marshall, ouate rouge, canevas de toile, &c. &c.—Les marchands tailleurs sont invités à venir examiner ces marchandises.
12 janv PEET & MORTON, 17, Chartres

BOTTES, Souliers et Brodequins—156 caisses en débarquement du navire Glasgow, à vendre à bas prix, par
26 jan A. F. DUNBAR, 18, Douane

COUR DE DISTRICT DES ETATS UNIS—Jeudi le 3 février 1843—Présent l'honorable J. H. M'Caleb.—Rapport du bureau des commissaires dans la faillite de Armand Pitot—No. 186—et dans celle de James M Grice—No 184.
Lesdites faillites enregistrées comme ci-dessus sous les Nos. 186 et 184 ayant été référées au bureau des commissaires, lequel a fait son rapport à ce sujet conformément à l'ordre de cour antérieur à l'ordre de la distribution de la voir parmi les créanciers qui ont fait preuve de leurs dettes antérieurement à ladite référence, il est ordonné que l'audition dudit rapport desdites deux faillites aura lieu le jeudi 23 février, présent mois, à 10 heures A. M. époque à laquelle les créanciers qui ont prouvé leurs dettes, les faillis, les chargés de vente et toutes autres personnes intéressées, pourront comparaître et déduire les motifs s'ils en ont, pour lesquels lesdits rapports ne seraient pas homologués et approuvés, et les fonds distribués conformément auxdits rapports. Toutes objections ou oppositions devront être enregistrées par écrit d'ici audit jour de l'audition.
N. R. JENNINGS,
3 fev—3 Greffier de la Cour de Dist des E. U.

LUMIERE SOLAIRE—ECLAIRAGE SIDERAL.
LE système d'éclairage inventé par M. Gaudin, qui vient de faire à Toulon des expériences si concluantes que le gouvernement français s'est décidé à en faire l'application, présente une immense supériorité sur tous ceux qui l'ont précédé. La lumière qu'il produit est si belle et si puissante qu'elle peut éclairer à une distance de près d'un mille, et presque rivaliser avec celle du jour. On peut l'employer aisément soit pour les phares, qui ont alors une vaste portée, soit pour l'éclairage des villes, soit pour le service des steamboats.
Le concessionnaire de ce système, M. Dubut, qui a le droit de l'exploiter dans les Etats-Unis et dans tous les autres pays de l'Amérique du Nord, offre ses services au public en général, et en particulier aux autorités de la ville, à celles de la campagne, ainsi qu'aux capitaines de steamboats. L'emploi de ce système d'éclairage leur offrira des avantages de tout genre.
M. DUBUT,
Concessionnaire du système Gaudin, rue Conti, 121
30 janv ☞

AVIS.
PHILIBERT FOURNERET aîné et RIETSCH, préviennent leurs amis et le public en général qu'ils ont une grande quantité d'arbres fruitiers de toutes espèces, arbrisseaux et arbustes d'ornement, une très jolie collection de roses provenant de leurs établissements, à vendre rue St. Pierre, No. 22, entre Levee et Chartres
31 jan—7m

VESCES DE LA CAROLINE—Le soussigné a dernièrement reçu de Charleston 60 barils vesces garanties de la récolte de 1842, qu'il offre à vendre en lots au gré des acheteurs.
31 janv WM. DINN, 11, Commune

MOUSSELINES SUISSES—Reçu et à vendre par le soussigné, les marchandises suivantes:
Mousselines brodées en couleur et rayées do.
Do do en blanc,
Do do en plumetis,
Do damassées, brodées et à carreaux, en blanc, pour rideaux, mousselines unies, blanches et rayées, différentes qualités et largeurs, rideaux faits, richement brodés en blanc.
Mousselines rayées et quadrillées en blanc pour rideaux et moustiquaires.
Ginghams, jaconnets façon batiste.
Un grand assortiment de mouchoirs et imprimés sur mousselines, convenables pour les détailleurs de l'intérieur
31 janv F. PERRET, 40, Toulouse

LE Révd. M. FIGARI, président du COLLEGE DE SAINTE MARIE, des Barrens dans le Missouri, se trouvant pour quelques jours à la Nouvelle Orléans, invite les personnes qui désirent avoir quelques renseignemens sur ce collège, à venir le trouver en la résidence de Monseigneur Blanc, évêque de la Louisiane, rue des Ursulines, depuis midi jusqu'à trois heures P. M. 27 jan—3

SUIF—80 barils Suif, à vendre par
1 fev BATAILLE & BIGEY, 56, Chartres

PEAUX—150 Peaux bœuf salées, à vendre par
1 fev BATAILLE & BIGEY, 56, Chartres

HUILE de blanc de baleine, à vendre par
J. W. STANTON & Co,
1 fev encoignure Magasins et Lafayette.

MAQUEREAUX et Morue, à vendre par
J. W. STANTON & Co.
1 fev encoignure Magasins et Lafayette.

THE et Café de Rio, à vendre par
J. W. STANTON & Co,
1 fev encoignure Magasins et Lafayette.

BEURRE et Fromage de Goshen, à vendre par
J. W. STANTON & Co.
1 fev encoignure Magasins et Lafayette.

CRINS à Plafond—En boucauts, tierçons et barils, à vendre par GEORGE BEDFORD,
1 fev 47 Commune

THEATRE D'ORLEANS.

DIMANCHE, 5 FEVRIER 1843.
LE VICOMTE DE LETORIERES,
Vaudeville nouveau en 3 actes, de Bayard
LE ROSSIGNOL,
Grand opéra de Lebrun
La reprise de
LA MERE ET L'ENFANT SE PORTENT BIEN
Vaudeville en un acte.

Au premier jour, la 1re représentation de
LA FAVORITE,
Grand opéra en quatre actes, dernière œuvre de Donizetti
En attendant:
LES MEMOIRES DU DIABLE,
Vaudeville nouveau en 3 actes.

N. B.—Des abonnements pour la saison peuvent être obtenus à des prix réduits au contrôle.

NOUVEAU THEATRE ST. CHARLES

Bénéfice de M. D. Marble
SAMEDI, 4 FEVRIER 1843.
LA TERRE DU YANKEE.
Suivi de
LES DEUX GREGOIRES
Suivi de
LE PREMIER ACTE DE LA ROSE DE LA FORET
Chanson Comique par M. Newton
Terminé par
LES YEUX NOIRS DE SUZANNE
Dimanche
LE CHARPENTIER DE ROUEN
Prix d'entrée—Premières et secondes loges......$1 00
Parterre......0 50
Galeries......0 25
Gens de couleur libres......0 50

GRAND CONCERT,
A L'EGLISE ST. PATRICK,
LUNDI 13 FEVRIER 1843
Au bénéfice des Orphelines de l'Asyle de la Louisiane

Le Stabat-Mater,

Sera exécuté par les membres de l'ATHENEE MUSICAL, assistés d'un Orchestre composé des artistes les plus distingués de la ville, sous la direction de M. A. VARNEY

On pourra se procurer des billets chez
MM. Bodon, rue de Chartres, MM. B. Levy, rue du Camp
D. Fait & co, do Casey, do
Benoit, do A. Morel rue Royale,
G. Brusle, do Lelièvre, do
V. Hébert, do Zambelli, do
4 fev

BAL DE LA SALLE CONTI
GRAND BAL
PARE ET MASQUE
Les DIMANCHE, MARDI et JEUDI de chaque semaine.
Prix d'entrée,—Cavaliers......$1.
L'orchestre, sous le rapport du nombre et des talens des musiciens, est incontestablement des meilleurs de la ville; il exécutera toutes les valses et contredanses nouvelles, dont plusieurs sont de la composition des artistes de l'orchestre. nov—☞

SALLE DE BAL WASHINGTON.
GRAND BAL PARE ET MASQUE
[illegible] Dimanches [illegible]
Tous les jours, [illegible]
Durant la [illegible] [illegible], Directeur
B. DUBOIS 24 dec ☞
Prix d'entrée—une piastre.

SALLE DE BAL DE LA RUE CONTI
Grand Bal paré.
POUR FILLES DE COULEUR
Tous les Lundis et Vendredis.
Prix d'entrée......$1
10 nov

WM. FURST a l'honneur d'informer ses amis et le public en général qu'il a réduit le prix de ses leçons de chant (d'une heure entière chaque) à dix huit piastres par mois. 12 nov—9m

POUR ST. LOUIS. Le bateau à vapeur HIGHLANDER capitaine R J Freeland, partira mardi 7 du courant, à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis à vis la rue Poydras, ou à
4 fev JOHN R. SHAW & Co, Agents

POUR VICKSBURG.—Le steamboat MISSOURI capitaine J. M. Greer, partira lundi 6 du courant à 4 heures P M. A l'avenir, le Missouri partira le lundi au lieu du jeudi. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
2 fev CHAS DOANE, 60, Poydras.

STEAMBOAT MISSOURI—A vendre à des conditions raisonnables, le splendide steamboat MISSOURI, faisant actuellement ses voyages régulièrement comme paquebot entre la Nouvelle Orleans et Vicksburg. S'adresser à
WILLIAM FOULKE,
ou à CHARLES DOANE & Co,
26 dec—☞ 60, Poydras

POUR ST LOUIS. Samedi, 4 du courant, à 4 heures P. M.—Le steamer ASPIAN, capitaine Blood, partira comme il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
2 fev C. DOANE & Co, 60 Poydras

PAQUEBOT HEBDOMADAIRE POUR LAFOURCHE—Le splendide steamer BELLE AIR capitaine Alex. M. Stieck, construit exprès pour ces voyages partira comme paquebot régulier durant toute la saison, de la Nouvelle-Orléans tous les mercredis matin à 10 heures, et reviendra en ville partant de Donaldsonville tous les dimanches matin. Le Belle Air étant neuf et ayant des aménagements supérieurs pour les passagers, sollicite respectueusement le patronage du public.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord. 1 fev—1m

POUR LE HAVRE—Le navire SEA LION, capitaine Howe, est actuellement en chargement pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagemens, s'adresser à bord, en face de l'hôtel de la monnaie ou à
4 fev S & J. P. WHITNEY, 73, Camp.

POUR NEW YORK—Le brick LEVANT, capitaine Alexander, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
4 fev S & J. P. WHITNEY, 73, Camp

POUR MARSEILLE—Le brick WASHINGTON, capitaine Bleeuan, partira immédiatement. Pour passage seulement, s'adresser à bord, ou à
4 fev S. & J. P. WHITNEY, 73, Camp

POUR GUADELOUPE.—Le brick ARCTURUS, capitaine Plummer, sera expédié aujourd'hui. Pour passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à
4 fev S & J. P. WHITNEY, 73, Camp

POUR NEW-YORK—Lundi 6 du courant—La barque RICHMOND, capt Bartlett, partira comme il est dit ci-dessus. Pour balance de fret ou passage, s'adresser à L. H. GALE,
4 fev 93, Commune

POUR NEW-YORK—Le brick LIME ROCK, capitaine Auld, partira sous peu. Pour balance de fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord vis à vis la place d'Armes, ou à
3 fev FOSDICK & BROTH, 66 Camp

ON a besoin d'une goelette qui sera immédiatement expédiée pour Mobile et deux bricks ou une barque pour un port du Nord. S'adresser à
3 fev FOSDICK & BROTH, 66 Camp

POUR NEW YORK—Le navire HARRIET, capitaine Wm. Button, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis à vis le marché aux légumes ou à T & S TOBY & BOGERT,
2 fev 78 Camp

POUR BOSTON. Le navire WINNAGOONA, capitaine J. H. Lowell, partira samedi 4 du courant. Pour balance du fret ou passage, s'adresser à bord ou à T & S TOBY & BOGERT, 78 Camp
ou à WIGGIN & DAVENPORT,
2 fev 53 Magasins

POUR BOSTON—La barque GILBERT, capt Gilvers, partira sous peu. Pour balance du fret ou passage, s'adresser à bord ou à
2 fev GEORGE BEDFORD, 47, Commune

POUR BALTIMORE. Le brick MASSACHUSETTS, capt Brownell peut prendre 150 barils sur son pont et partira immédiatement. Pour fret, s'adresser à
1 fev LEVI H. GALE, 93 Commune.

POUR LA HAVANE—Le brick DEBERAH, capitaine Handy, partira sous peu. Pour la balance du fret ou passage, ayant de beaux aménagemens, s'adresser à BAILEY & BAXTER,
31 jan 47, Commune

POUR PHILADELPHIE—La barque JOSHUA EMLIN, capitaine D. L. Wilcox, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
30 janv J. H. ASHBRIDGE, 97, Camp

SUCRE—3,000 boucauts sur habitation, à vendre par
3 fev P. REYNAUD, 16, Bienville

BOUTEILLES françaises—400 paniers à vendre par
3 fev P. REYNAUD, 16, Bienville

CAFE—100 sacs de la Havane, à vendre par
3 fev P. REYNAUD, 16, Bienville

SUCRE—100 caisses sucre blanc de la Havane, et 100 caisses Confitures de la Havane, à vendre par
3 fev P. REYNAUD, 16, Bienville

CIGARES assortis—300,000 à vendre par
3 fev P. REYNAUD 16, Bienville

DOUBLONS—300 doublons espagnols à vendre par
30 janv FRANCISCO TIO, 56, Ste Anne

FRUITS à l'eau de vie—50 caisses, 60 de Absynthe, 30 de Papier à lettre français, 300 paniers Anisette de Champion, 30 caisses Vin rouge, à vendre par
3 fev P. REYNAUD, 16, Bienville

CUIRS—150 rouleaux pour semelles et harnais, à vendre par
3 fev P. REYNAUD, 16, Bienville

UN jeune nègre de 13 à 14 ans, bien recommandé, trouvera de l'emploi chez le soussigné.
J. E. LOREILHE,
3 fev Encoignure Royale et Douane

BOUCAUTS, tierçons &c. pour mélasses, en débarquement du brick Canonicus, à vendre par
3 fev L. H. GALE, 93, Commune

PLANCHES de pin planées—800 pieds en débarquement du brick Canonicus, à vendre par L. H. GALE,
3 fev 93, Commune

YOLE—Une yole neuve en cèdre, à bord du brick Canonicus, à vendre par L. H. GALE,
3 fev 93, Commune

SAUMON—Six barils salé en débarquement du brick Canonicus à vendre par L. H. GALE,
3 fev 93, Commune

MARCHANDISES DIVERSES—1300 sacs Café Rio et Laguyra—300 tierçons Riz—300 caisses Thé—100 balles Toile à draps, écrue—600 barillets clous—300 rouleaux Corde—600 pièces Toile à voiles—30 surons Indigo, à vendre en magasin, par
1 fev WOOD & SIMMONS, 20, Magasins

CIGARES de la Havane—Un assortiment de marques de choix, à vendre par
3 fev J. M. CABALLERO, 32, Vieille Levée.

CAFE vert de la Havane, en magasin, à vendre par
3 fev J. M. CABALLERO, 32, Vieille Levée.

SUCRE jaune de la Havane, en magasin et à vendre par
J. M. CABALLERO,
3 fev 32, Vieille Levée.

TABAC à chiquer—30 caisses des meilleures marques, à vendre à bas prix pour clore une consignation, par
3 fev GEORGE BEDFORD, 47 Commune

EAU-DE-VIE—3 demi-pipes eau de vie française; 10 barils de américaine, à vendre par
3 fev GEORGE BEDFORD, 47 Commune

VIN rouge et blanc—40 caisses à vendre à bas prix pour clore des consignations par GEO BEDFORD,
3 fev 47, Commune

PIERRE à chaux de Thomaston—300 barils frais en débarquement, à vendre par
3 fev GEORGE BEDFORD, 47 Commune

CAFE RIO de la nouvelle récolte et de qualité supérieure, à vendre par
3 fev WM PREHN, 56, Douane.

MARCHANDISES pour le marché Mexicain—Platillas, britannias, coutils &c, à vendre par
3 fev WM PREHN, 56, Douane

BLANC DE PLOMB—200 barillets de New York et Saugerties, à vendre par
3 fev WM PREHN, 56, Douane.

VIN DE BUCELLAS en magasin, à vendre par
3 fev WM PREHN, 56, Douane

CHAMPAGNE d'excellente qualité, à vendre par
3 fev WM PREHN, 56, Douane.

DRAPS D'YPRES et Alepines.—Quelques caisses dernièrement reçues, à vendre par
3 fev WM PREHN, 56, Douane.

FLANELLE électorale de qualité supérieure, à vendre par WM PREHN,
3 fev 56, Douane.

WHISKEY irlandais de qualité supérieure en dames-jeannes de 5 gallons, à vendre en magasin, par
3 fev WM PREHN, 56, Douane.

TOILE D'IRLANDE.—Le soussigné offre à vendre à réduction de prix, par colis, un assortiment complet de toile extra-fine en pièces 4/4 de large, 1/2 pièces de do, draps et damassés, linge de table damassé, étoffe pour pantalons écru et de Canton, coutil de Canton uni et à la mode, toile de Hollande écrue, platillas, britannias, &c.
3 fev WM. PREHN, 56, Douane.

Meubles! Meubles! Meubles!
IL sera vendu aujourd'hui, à son magasin d'encan, rue de Chartres, No. 112, au premier, à midi,
Un grand assortiment de meubles neufs et de rencontre, consistant en bois de lit en acajou, secrétaires, [illegible], bibliothèques, [illegible], chaises, [illegible] sophas, bois de lit en merisier, glaces et un assortiment de verrerie, &c.

Blanc de Baleine
PAR J. A. BEARD & Co.
45, Magasins
IL sera vendu à l'encan aujourd'hui samedi à midi, à 1/2 sur la Levée vis à vis la place [illegible], 150 caisses blanc de baleine, marque Dunlap, en débarquement du navire Tennessee.
Conditions comptant. 1 fev

Blanchisseuse et Repasseuse &c
PAR J. A. BEARD,
45, Magasins
IL sera vendu à l'encan, aujourd'hui samedi à midi, à l'Arcade de Bank.
La négresse Jane, âgée de 31 ans, bonne blanchisseuse, repasseuse et cuisinière américaine, pleinement garantie des vices et maladies prévus par la loi.
Conditions: Moitié comptant, la balance à 90 jours de crédit, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque jusqu'à paiement final.
L'acte de vente pardevant J. B. Marks, notaire public, aux frais de l'acquereur. 4 fev

PAR A. CHOPARD
Mousse! Mousse! Mousse!
Vente sans réserve
IL sera vendu samedi prochain, 4 du courant, à dix heures du matin, au magasin No. 13, rue Toulouse, entre Chartres et Levée,
60 balles belle mousse noire, en parfait état, garantie divisées en lots à la convenance des acheteurs.
Conditions à la vente. 1 fev

PAR F. A. GUILLOTTE
SAMEDI 4 février 1843, il sera vendu au Tattersall, [illegible] douze attelés de mulets de choix, avec licence payée pour l'année 1843, et 14 beaux mulets et 4 chevaux.
Conditions, comptant. 1 fev

Domestique de maison, de valeur, et sa fille.
PAR J. A. BEARD & Co
45, rue des Magasins
IL sera vendu à l'encan, samedi 4 du courant à midi, à l'Arcade de Bank.
La négresse JANE, âgée d'environ 44 ans, bonne cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, et sa fille JULIA ANN, âgée d'environ 9 ans, sachant déjà servir à table. Pleinement garanties, et vendues pour aucune faute.
Conditions, moitié comptant, la balance à 6 mois de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothéqués jusqu'à paiement final.
L'acte de vente pardevant D. L. McCay, notaire public, aux même lieu et place, plusieurs autres esclaves de valeur. Conditions à la vente. [illegible]

PAR F. E. TRICOU
IL sera vendu le samedi 4 février 1843, à midi, à la Bourse de Cité, rue St. Louis,
1o. 6 lots de terre situés au faubourg Tremé, compris entre les rues Esplanade, Plauché et Villere.
Le lot No 1 situé à l'encoignure des rues Plauché et Esplanade, mesure 30 pieds de face à ladite rue Esplanade sur 115 pieds de profondeur et face à ladite rue Plauché.
Les lots Nos. 2, 3, 4 et 5, contigus mesurent chacun 30 pieds de face à la rue de l'Esplanade, sur 115 pieds de profondeur.
Et le No. 6, mesure 30 pieds 6 pouces de face à la rue Plauché, sur 147 pieds 9 pouces de profondeur, ayant 30 pieds 10 pouces sur la ligne de derrière.
2o. Un lot de terre situé au faubourg Clouet, rue des Grands Hommes entre Clouet et Louisa, mesure, au pied anglais, 41 pieds 6 pouces de face à la rue des Grands Hommes et s'étendant d'abord en profondeur, et entre deux lignes parallèles, jusqu'à 130 pieds; à cette distance elle tourne à angle droit, vers la rue Louisa, de 30 pieds et s'étend dans cette direction jusqu'à la profondeur de 71 pieds 10 pouces, de sorte que la ligne du fond mesure 131 pieds 6 pouces.
Conditions.—Comptant. Les acquéreurs auront la faculté de payer la moitié en billets de la Banque des Citoyens.
Les actes de vente seront passés pardevant Octave de Armas, notaire, aux frais des acquéreurs.

PAR ANTHONY FERNANDEZ
SAMEDI prochain, 4 février, à midi, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis
[illegible] Robert, mulâtre âgé d'environ [illegible] ans, [illegible]
Comptant.
[illegible] frais de l'acquéreur, pardevant [illegible]
Conditions [illegible]
L'acte de vente à [illegible]
Percy, not pub. FERNANDEZ

PAR ANTHONY [illegible]
Succession de R. B. [illegible]
EN vertu d'un ordre de l'honorable [illegible] dans et pour la paroisse et ville de [illegible] en date du 10 décembre 1842, il sera vendu [illegible] vrier prochain, à midi, à la Bourse de Cité, rue [illegible] sous la direction de E. Lomme, curateur de la succession de R. B. de Grandpré, pour le compte de la dite succession les propriétés ci-après décrites:
1o. La moitié indivise d'un ilot de terre situé dans la ville de Carrollton, dans la paroisse de Jefferson, désigné par le No. 9 sur un plan particulier dressé par John S[illegible], arpenteur, le 9 mars 1840 et déposé en l'étude de Felix de Armas, notaire public de la Nouvelle-Orléans, ledit ilot borné par les rues Richard, Dourière, Levée et Jefferson.
2o. La moitié indivise d'un autre ilot de terre situé dans la même ville de Carrollton et désigné sur le même plan par le No. 12, et borné par les rues Richard, Monroe, Leonidas.
3o. Un morceau de terre contenant quatorze lots à la Passe Christian, comté de Hancock (Mississippi), indiqués sur un plan par C. F. Zimpel le 10 mai 1836 et déposé en l'étude de W. Boswell, alors notaire public.
Plus de détails seront donnés au moment de la vente.
Conditions: comptant.
Les actes de vente pardevant Charles B. [illegible], notaire public, aux frais des acquéreurs.

VENTES A L'ENCAN.

PAR E. TASTET,
136, rue de Chartres
Au No. 31 rue du Canal.
IL sera vendu lundi prochain 6 février, à 10 heures, [illegible] caisses marchandises sèches, habillements, [illegible] bottes, souliers et brodequins.
Des Catalogues seront prêts de bonne heure le [illegible] vente.

PAR J. A. BEARD & Co.
45, rue des Magasins
IL sera vendu à l'encan, mardi, 7 du courant, à 4 heures 1/2 P. M. sur la Levée vis à vis la presse de la Nouvelle d'Orléans,
65 1/2 tonneaux ardoises rouges,
15,000 ardoises comtesses.
Vendues en lots au gré des acheteurs.
Conditions comptant.

Vente positive d'INSTRUMENS PRECIEUX de Mathématiques, d'Optique, de Physique, Musique et de Chirurgie.

PAR VINCENT & DE FERIET
IL sera vendu, mercredi 8 février présent mois, à 10 heures, au magasin rue de Chartres No. 119 [illegible] magasin d'encan).
Les instrumens suivans, précieux et [illegible] très pour salon, bureaux et écoles. Compas, [illegible] et autres, en ivoire, ébène, et bois, une collection [illegible] de Telescopes de nuit et de jour, [illegible] duo de pocket et de marine, de toutes [illegible] Niveaux d'arpenteurs, Theodolites, Microscopes [illegible] composés, une quantité de Thermomètres [illegible] exterieur, Niveaux d'aplomb et à l'esprit de vin [illegible] de chirurgie simples et complets en [illegible] assortis caisses complètes d'instrumens pour maison, [illegible] habitation, Boites à dessin, Règles, Seringues, [illegible] et Violons, Trompettes, Quadrans et Sextans. Baromètres [illegible]
Aussi—Un assortiment de beaux Meubles de boudoir composé de pupitres pour dames et hommes, [illegible] en perles et en argent, Toilettes pour hommes, [illegible] ouvrage, et une quantité d'autres articles.
Les articles ci-dessus sortent des meilleures [illegible] travailles et peuvent être examinés avant la vente.
L'attention des hommes de la science et des amateurs en général est particulièrement appelée sur cette vente, attendu qu'elle leur offre une belle occasion pour se procurer des instruments précieux au prix d'encan. [illegible] nos amateurs sont instamment invités à venir examiner cette collection.
4 fev—4

PAR S. GUINAULT
Succession de André Barnabé Depeat
IL sera vendu samedi 11 février 1843, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, pour compte de [illegible] tiers de la susdite succession Depeat
Un lot de terre situé au faubourg Ste. Marie, à l'encoignure des rues St. Joseph et Magasins, ayant [illegible] mesure américaine, 30 pieds 5 pouces de face à la rue St. Joseph, et 61 pieds 11 pouces 6 lignes de profondeur et face à la rue des Magasins, ensemble une maison [illegible] cuisine bâtie en briques de quatre [illegible] water works, &c. Cette propriété est louée à [illegible] $70 par mois.
Trois lots de terre situés à Carrollton, [illegible] sur un plan particulier dressé par [illegible], le 2 août 1836 et déposé au bureau du [illegible] paroisse, sous les Nos. 22, 23 et 24 de l'ilot No. 41 [illegible] chacun 30 pieds de face à la rue Bouret [illegible] et Madison, sur 120 pieds de profondeur [illegible] un plan déposé à la Bourse de la [illegible].
Conditions: comptant. Les actes de vente [illegible] Cuvillier, not. pub.

PAR BACH & WARFIELD.
Dix-huit lots de terre de valeur dans le [illegible] Lafayette.
SFRONT loués pour le terme de dix ans, lundi [illegible] à midi, à l'Arcade de Bank, rue des Magasins [illegible]
Dix-huit lots de terre de valeur designés par les Nos. 46, 47, 49, 50, 62, 63, 64, 178, 80, 81, 82, 83, 99, 99, 100 [illegible] sur le plan original.
Le loyer devra être payé tous les trois mois.
Plus de détails le jour de la vente. Le plan est exposé au bureau des encanteurs.

PAR LE MARSHALL
DES ETATS-UNIS.

EN FAILLITE.
DANS LA COUR DE DISTRICT DES ETATS-UNIS pour le District oriental de la Louisiane. No. [illegible] Bradford, chargé de la vente des biens de [illegible] en faillite.
En vertu d'un ordre de cour émané de l'honorable Cour de District des Etats-Unis, pour le district susdit, il sera offert en vente publique, le samedi 4 de février [illegible] 1843, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre Chartres et Royale, les propriétés suivantes de [illegible] le dit failli à ses créanciers:
Premièrement.—Les Esclaves suivants:
Joe, âgé d'environ 45 ans,
André Baltimore, toujours appelé Henry, environ [illegible] ans.
Louis, environ 35 ans
Lucy, environ 30 ans, et son enfant Nelson [illegible] ans.
Ben, environ 27 ans.
Jane, environ 20 ans, et ses trois enfants, savoir [illegible] né 6 ans, Mary, 1½ mois, et un enfant mâle de 1 mois [illegible]
Maria, âgée de 16 ans.
Deuxièmement.—La propriété sur laquelle John K. West réside, située sur le chemin de la Metairie paroisse de Jefferson, dans la ville de Bath, no. 2, et consistant en quatre morceaux de terre marqués par la lettre F et quatre autres morceaux de terre marqués par la lettre E sur un plan de la susdite ville, dressé par F. H. Springbett, [illegible] et arpenteur, en date du 12 avril 1839, et déposé en l'étude de J. B. Marks, notaire public, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, privilèges, servitudes, avantages et appartenant de quelque manière que ce soit; les dimensions et limites des lots de terre ci-dessus [illegible] particulièrement décrites et établies dans un acte de vente des quatre lots marqués F de C. A. Jacob [illegible] West, passé pardevant J. B. Marks, notaire public, le [illegible] mai 1839, et dans l'acte de vente des quatre lots de terre marqués E, des syndics de Champomier à [illegible] pardevant Felix Grima, notaire public le 3 juin 1839.
Conditions. Les esclaves comptant.
L'acquereur de la propriété assumera le paiement du bail de John K. West, pour $4,300 et portant hypothèque [illegible] la propriété, et actuellement dû par la Compagnie et Banque du Canal de la Nouvelle Orléans, et [illegible] mai 1843; la balance comptant.
Une maison et un lot de terre situés à Zanesville (Ohio.)
Conditions, comptant.
Les actes de vente aux frais de l'acquereur [illegible] Lucien Hermann, notaire public.
A. SIDNEY ROBERTSON
12 jan—31, 12, 31 et 4 Marshal des E. U.

EN FAILLITE.
DANS LA COUR DE DISTRICT DES ETATS-UNIS pour le district oriental de la Louisiane. No. 4[illegible] Arnold Bodin, chargé de la vente des biens de Daniels et [illegible] en faillite.
En vertu d'un ordre de Cour émané de l'honorable Cour de District des Etats-Unis, pour le district susdit, il sera offert en vente publique, le vendredi 10 février 1843, à midi, devant la Bourse de Cité, rue St Louis, entre Chartres et Royale,
Un Cheval et une Berline.
Conditions, comptant.
A. SIDNEY ROBERTSON,
30 janv—10, 4 & 10 Marshal des E. U.